



INFO - M22

Bulletin d'information sur le découpage territorial du MSSS

Direction de la gestion de l'information
Service du développement de l'information

Mars 2000

ISSN 1206-0968 (Imprimé) Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada - Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1481-3513 (En ligne) *Ce document est disponible pour consultation sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse : <http://www.msss.gouv.qc.ca>*

Dans ce numéro

1. Rappel sur le M22 et son pilotage 2
2. L'univers des données du M22 2
3. Les nouveaux produits disponibles 6
4. Les produits cartographiques (géomatique) 7
5. Revue des événements touchant les territoires administratifs du Québec, via l'ISQ..... 8
6. Revue des événements touchant les territoires du MSSS 12
7. Revue des événements touchant les codes postaux 14
8. Autres nouvelles sur le découpage territorial 15
9. Comment accéder aux données du M22 16

1. Rappel sur le M22 et son pilotage

Le système ministériel de découpage territorial, mieux connu sous le nom M22, sert d'unique source de référence officielle pour la répartition géographique de données, peu importe le système d'information d'où elles proviennent.

En particulier, le système permet de localiser précisément différentes entités à partir de codes postaux et de codes municipaux, permettant ainsi à tous les intervenants en santé et services sociaux de travailler ou d'échanger sur une base territoriale compatible.

Le Service du développement de l'information (SDI) est responsable, en tant que pilote du système, de la disponibilité continue de toutes les données territoriales nécessaires à la gestion du Ministère et de ses partenaires régionaux, ainsi qu'à son réseau de services.

Il assure, en collaboration avec les différentes instances concernées (MSSS, ISQ, Postes Canada), l'harmonisation des trois différents univers de données contenus dans le système, la mise à jour de ces univers et le soutien à ses principaux utilisateurs.

2. L'univers des données du M22

Le système M22 permet de conserver, mettre à jour et exploiter les données géographiques provenant de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère de la Santé et Services sociaux, et de la Société canadienne des postes. Ces données sources sont consignées (voir le tableau annexé) dans trois univers distincts mais en interrelation, et dont la fréquence de mise à jour varie. Notez que les données géographiques des recensements canadiens ne font pas partie du M22, mais sont également gérées par le SDI dans un autre système (J36).

2.1 Institut de la statistique du Québec

L'univers des données de l'administration québécoise (ISQ) comprend les entités territoriales suivantes.

RADM: le Québec compte 17 régions administratives (RADM) découlant du décret 2000-87, modifié par les décrets 1389-88, 1389-89 et 965-97.

MRC: en vertu de l'application de la loi 125, 102 MRC couvrent l'ensemble du Québec, soit 97 municipalités régionales de comté, 3 communautés urbaines et 2 territoires équivalents. Depuis le 1er janvier 1991, le début (2 des 3 positions) du code de la MRC correspond à la division de recensement de Statistique Canada.

MUN: au 1^{er} mars dernier, le territoire du Québec comptait 1 517 municipalités actives. Depuis le 1^{er} janvier 1991, le nouveau code géographique à 5 positions correspond à la subdivision de recensement de Statistique Canada.

CEP: en vigueur le 24 juillet 1994 par le décret 1168-94, le Québec est divisé en 125 circonscriptions électorales provinciales et utilise un code à trois positions pour sa désignation.

C'est le gouvernement du Québec qui adopte par loi ou par décret les modifications aux entités territoriales de cet univers et il les publie dans la Gazette officielle du Québec.

C'est l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui a la responsabilité de codifier ces changements et qui nous en informe. À tous les mois, nous procédons à la mise à jour des éléments géographiques, sauf dans le cas des CEP où la fréquence est généralement de 5 ans, correspondant au mandat du gouvernement.

Cet univers contient notamment le code, le nom, l'état (actif, inactif) et le statut juridique des municipalités. Le système conserve également un historique des données des territoires municipaux.

2.2 Postes Canada

L'univers des données de Postes Canada comprend un fichier de tous les codes postaux ruraux et urbains ayant été en usage au Québec depuis environ 25 ans.

Le code postal canadien est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination du courrier expédié. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN. Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Six caractères alphabétiques ne sont pas utilisés (D, F, I, O, Q, U). Au Québec, les codes commencent tous par G, H et J sauf quelques exceptions. Celles-ci sont K0J 2H0, K6H 5V1, P0L 1Y0, X0A 0H0, ainsi que quelques codes postaux du gouvernement fédéral à Hull et Gatineau commençant par K1A (la liste est disponible sur demande).

Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et assez stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). Les RTA rurales se reconnaissent parfois par un 0 qui figure à la deuxième position du code de la RTA. De plus en plus difficile à reconnaître depuis que la Société canadienne des postes procède au réaménagement de routes rurales et à l'urbanisation et les remplace par un code urbain.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). En milieu urbain on compte plusieurs types de UDL, comme les immeubles à appartements, les commerces, les super boîtes postales, etc.

À partir du fichier par adresses de Postes Canada, nous retenons environ 252 000 enregistrements concernant environ 192 000 codes postaux différents (certains sont rattachés à plusieurs adresses). On établit ensuite les liens entre ces codes postaux et les territoires municipaux et de CLSC.

L'appariement des codes postaux, appelé communément dans notre jargon «rafraîchissement», se déroule en général une fois par année. Cette opération complexe, qui permet d'apparier les nouveaux codes postaux à nos unités géographiques, se fait à l'aide de cartes municipales, de guides des rues et même par des contacts téléphoniques auprès de Postes Canada, qui nous permettent de localiser exactement la desserte de chacun des codes postaux.

2.3 Territoires du MSSS

L'univers des données du MSSS comprend les entités territoriales suivantes :

RSS: Le Québec est divisé par décrets gouvernementaux en 18 régions sociosanitaires. Les différences qui existent entre nos 18 régions sociosanitaires et les 17 régions administratives du Québec se situent au niveau des régions administratives du Nord-du-Québec, de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

- Le Nord-du-Québec (région 10) correspond aux frontières de la municipalité de la Baie-James et de ses municipalités enclaves (Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chibougamau et Chapais).
- Le Nunavik (région 17) correspond aux territoires Inuits de la Baie-d'Hudson et de la Baie d'Ungava.
- Les Terres-Cries-de-la-Baie-James (région 18) correspondent aux terres réservées à cette communauté.

- Par le décret 21-98, le nom de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie-Bois-Francs a été modifié le 7 janvier 1998 par celui de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Dans le contexte actuel, il a été décidé que cette Régie régionale assumera seule la coordination et l'organisation des services de santé et de services sociaux pour les deux régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

TSS: Dans l'univers des données du MSSS, l'entité territoriale « Territoire sociosanitaire » est un nouveau découpage intermédiaire. Elle remplace les 32 départements de santé communautaire (DSC) qui n'ont plus d'existence légale depuis 1991, quand la Réforme a confié le volet « santé publique » aux régies régionales. Désormais, chaque régie régionale a l'opportunité de demander aux responsables du système de base géographique du MSSS d'apporter une modification aux territoires sous-régionaux identifiés ici, selon ses besoins et ses particularités, en autant que les territoires suggérés soient des agrégats de territoires de CLSC.

CLSC: Par décision administrative, le Ministère a statué en 1983 que le Québec serait divisé en 170 territoires, appelés communément districts. Actuellement, le Québec compte 168 districts de CLSC, dont les services de première ligne sont assumés par 147 établissements.

Le système M22 permet de maintenir à jour la version officielle des différents territoires opérationnels du MSSS et de la corriger dès qu'une décision administrative en modifie le découpage. On y retrouve le nom et le code de chacun de ces territoires et leur composition en termes de municipalités et codes postaux.

Les codes utilisés pour numéroter les CLSC, TSS et RSS sont conformes à une structure parfaitement emboîtée où les deux premiers chiffres du code CLSC identifient la région sociosanitaire, les trois premiers chiffres, le territoire sociosanitaire et le code complet à 5 chiffres identifie le district de CLSC .

3. Les nouveaux produits disponibles

– Nouvelles tables officielles de données territoriales

Chaque année, en mars, nous rendons disponible une nouvelle version des tables officielles de données territoriales extraites du M22 sur fichier ASCII. Cette dernière version des tables correspond à la définition officielle des territoires de CLSC devant entrer en vigueur le 1^{er} avril 2000. De plus, elle tient compte de tous les codes postaux et codes municipaux connus au 1^{er} janvier dernier.

Tous les clients qui sont sur notre liste d'envoi sont avisés de la disponibilité de la nouvelle version de nos tables de données territoriales sur fichier ASCII et invités à nous la commander. Pour nos clients possédant une adresse électronique, nous privilégions ce mode de transmission, pour les informer et leur transmettre les fichiers demandés.

Nous suggérons aux utilisateurs de nos tables de données territoriales d'utiliser le plus rapidement possible la dernière mise à jour des tables officielles, de manière à garantir une cohérence territoriale de leurs données, avec celles officiellement reconnues au Ministère. Nous les encourageons également à nous transmettre leurs commentaires et nous les invitons à nous contacter pour toutes précisions concernant le contenu et l'utilisation appropriée de nos tables.

– Nouvelle version du système M22-MICRO

En plus des fichiers traditionnels, nous produisons aussi le système M22-MICRO, afin d'y intégrer l'ensemble des nouvelles tables contenues dans la base de données du système ministériel de découpage territorial M22.

Ceci permet de conserver un système qui tient compte de l'évolution continue des données que renferme le système ministériel de découpage territorial M22, d'où sont extraites les données.

Le système M22-MICRO permet diverses interrogations grâce à un ensemble d'outils programmés (en Clipper), comme par exemple la consultation à l'écran, l'impression de listes et la création de fichiers exportables. Également, il permet de créer une version locale de la définition des CLSC.

Notons en terminant que le système M22-MICRO est accessible sur le réseau ACCÈS du Ministère.

– **Nouvelle édition du document «Codes et Noms»**

Nous produisons aussi, en mars, une version révisée du document «Codes et noms» - qui rend désuètes les versions précédentes.

Ce document est un outil privilégié de référence territoriale qui fournit la liste des codes et des noms des différentes unités opérationnelles et officielles en usage au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le document est divisé en quatre grandes parties. La première présente les différentes unités territoriales, la seconde, sous forme de tableau, fournit à la fois les codes et les noms des territoires opérationnels du MSSS, des établissements CLSC et des MRC correspondantes.

La troisième partie permet la localisation sur cartes des territoires officiels du MSSS et la quatrième partie dresse la liste des adresses et des numéros de téléphone des centres de services des CLSC.

4. Les produits cartographiques (géomatique)

Dans notre contexte, la géomatique c'est l'utilisation de différentes techniques informatisées pour le traitement et la représentation sur cartes de données à référence spatiale de façon à aider à la prise de décision. Les données à référence spatiale sont des informations localisées : associées à des points, des lignes ou des territoires positionnés sur fond de carte.

Le système M22 fournit en tout temps la définition officielle des territoires du MSSS, en fonction des municipalités et des codes postaux. L'ensemble de ces éléments territoriaux sert d'intrant au système de cartographie que nous avons développé. Le système est supporté par les logiciels de géomatique pour micro-ordinateur ATLAS-GIS et MAP-INFO. Son objectif est de visualiser les frontières des territoires officiels du MSSS. Il permet la représentation spatiale de certaines données sociosanitaires qui, à l'occasion, est intégrée dans certaines publications sous forme de cartes thématiques. De plus, il supporte certaines analyses spatiales, incluant le calcul de distances entre ressources et clientèles. Nous sommes donc en mesure de produire de multiples cartes conformes au découpage officiel pour répondre à diverses demandes. Nous fournissons également les fonds de cartes numérisés dans quelques formats habituels.

Nous produisons chaque année, en mars ou avril, une version révisée du document «Atlas du MSSS, cartographie de base des RSS et des CLSC du Québec, qui rend désuètes les versions précédentes. Ce document contient une série de cartes présentant les régions sociosanitaires (RSS) et les territoires de centre local de services

communautaires (CLSC) du Québec, soit les territoires officiels du réseau de la santé et des services sociaux.

Une ou deux cartes présentent les territoires de chaque région, les principales municipalités de chaque CLSC étant localisées par un astérisque. Pour les grands centres urbains de Québec, Sainte-Foy, Montréal et Laval, plusieurs cartes sont nécessaires pour permettre aisément l'identification des frontières des CLSC.

5. Revue des événements touchant les territoires administratifs

Depuis la dernière parution du bulletin Info-M22 en avril 1999, plusieurs événements ont affecté l'univers des municipalités du Québec. Tous ces événements ont été intégrés dans le M22 et sont à jour au 1^{er} janvier 2000.

Depuis janvier 1995, le symbole M est employé pour désigner le statut de « Municipalité »; Il remplace le symbole SD qui désignait l'ancien statut de « Municipalité sans désignation ».

Ci-après la liste des abréviations qui sont utilisées dans le M22 dans le but de désigner le statut correspondant au nom de la municipalité.

C	:	Cité
V	:	Ville
VL	:	Municipalité de village
P	:	Municipalité de paroisse
CT	:	Municipalité de canton
CU	:	Municipalité de cantons unis
M	:	Municipalité (anciennement SD : sans désignation)
R	:	Réserve indienne
NO	:	Territoire non organisé
VC	:	Municipalité de village cri
VN	:	Municipalité de village nordique
VK	:	Municipalité de village naskapi
EI	:	Établissement amérindien
TR	:	Terre réservée aux Cris et aux Naskapis
TI	:	Terre de la catégorie 1 pour les Inuits

Voici, en bref, la revue des principaux événements municipaux qui peuvent avoir une incidence sur les systèmes qui exploitent la base territoriale du M22.

– **Érection à partir d'un regroupement de municipalités (20 événements).**

- Le 1^{er} janvier 1999, Sainte-Agathe-des-Monts, V (78025) et Sainte-Agathe-Sud, VL (78030) ont été regroupées pour former Sainte-Agathe-des-Monts, V (78028). Ce territoire appartient au district de CLSC Les Laurentides (15106).
- Le 6 janvier 1999, Métabetchouan, V (93010) et Lac-à-la-Croix, M (93015) ont été regroupées pour former, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (93012). Ce territoire appartient au district de CLSC du Lac-Saint-Jean-Est (02204).
- Le 27 janvier 1999, Saint-Joseph-de-Beauce, V (27045) et Saint-Joseph-de-Beauce, P (27040) ont été regroupées pour former Saint-Joseph-de-Beauce, V (27043). Ce territoire appartient au district de CLSC de Robert-Cliche (12104).
- Le 3 février 1999, Philipsburg, VL (46015) et Saint-Armand, M (46020) ont été regroupées pour former Saint-Armand, M (46017). Ce territoire appartient au district de CLSC Cowansville-Farnham-Bedford (16017).
- Le 23 février 1999, Sainte-Agathe, VL (33015) et Sainte-Agathe, P (33020) ont été regroupées pour former Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (33017). Ce territoire appartient au district de CLSC de Lotbinière (12404).
- Le 11 mars 1999, Danville, V (40045) et Shipton, M (40050) ont été regroupées pour former Danville, V (40047). Ce territoire appartient au district de CLSC de Asbestos (05102).
- Le 2 juin 1999, Saint-Jules, M (05080) et Grande-Cascapédia, M (05075) ont été regroupées pour former Cascapédia, M (05077). Ce territoire appartient au district de CLSC de Bonnaventure (11201).
- Le 8 septembre 1999, Oka, M (72030) et Oka, P (72035) ont été regroupées pour former Oka, M (72032). Ce territoire appartient au district de CLSC de Deux-Montagnes/Mirabel (15101).
- Le 8 septembre 1999, Sainte-Martine, M (70010) et Saint-Paul-de-Châteauguay, M (70015) ont été regroupées pour former Sainte-Martine, M (70012). Ce territoire appartient au district de CLSC de Châteauguay-Mercier (16004).

- Le 29 septembre 1999, Saint-Chrysostome, VL (69015) et Saint-Jean-Chrysostome, P (69020) ont été regroupées pour former Saint-Chrysostome, M (69017). Ce territoire appartient au district de CLSC du Haut-Saint-Laurent (16002).
- Le 6 octobre 1999, Brownsburg, VL (76040) et Chatham, CT (35030) ont été regroupées pour former Brownsburg-Chatham, M (76043). Ce territoire appartient au district de CLSC d'Argenteuil (15107).
- Le 1^{er} décembre 1999, La Malbaie-Pointe-au-Pic, V (15012), Rivière-Malbaie, M (15045), Saint-Fidèle, M (15050), Cap-à-l'Aigle, VL (15040) et Sainte-Agnès, P (15020) ont été regroupées pour former La Malbaie, V (15013). Ce territoire appartient au district de CLSC de Charlevoix-Est (03701).
- Le 8 décembre 1999, Asbestos, V (40040) et Trois-Lacs, M (40055) ont été regroupées pour former Asbestos, V (40043). Ce territoire appartient au district de CLSC d'Asbestos (05102).
- Le 8 décembre 1999, Compton, M (44067) et Compton–Station, M (44075) ont été regroupées pour former Compton, M (44071). Ce territoire appartient au district de CLSC de Coaticook (05105).
- Le 15 décembre 1999, Henryville, M (56045) et Henryville, VL (56040) ont été regroupées pour former Henryville, M (56042). Ce territoire appartient au district de CLSC de Saint-Jean-sur-Richelieu-Saint-Luc (16012).
- Le 29 décembre 1999, Windsor, V (42090) et Saint-Grégoire de-Greenlay, M (42085) ont été regroupées pour former Windsor, V (42088). Ce territoire appartient au district de CLSC du Val Saint-François (05104).
- Le 29 décembre 1999, Saint-Flavien, VL (33050) et Saint-Flavien, P (33055) ont été regroupées pour former Saint-Flavien, M (33052). Ce territoire appartient au district de CLSC de Lotbinière (12404).
- Le 29 décembre 1999, Grande-Bergeronnes, VL (95015) et Bergeronnes, CT (95020) ont été regroupées pour former Les Bergeronnes, M (95018). Ce territoire appartient au district de CLSC des Escoumins (09101).
- Le 29 décembre 1999, Saint-André-Est, VL (76005) et Saint-André-d'Argenteuil, P (76015) ont été regroupées pour former Saint-André-Carillon, M (76008). Ce territoire appartient au district de CLSC d'Argenteuil (15107).

- Le 29 décembre 1999, Richmond, V (42015) et Melbourne, VL (42080) ont été regroupées pour former Richmond, V (42098). Ce territoire appartient au district de CLSC du Val Saint-François (05104).

– **Changement de Nom (2 événements)**

Au cours de la période deux municipalités ont changé de nom. Il s'agit des municipalités suivantes :

DATE	CODE NOM ET STATUT	NOUVEAU NOM ET STATUT
99-10-23	89802 Grand-Lac-Victoria, EI	Kitcisakik, EI
99-10-23	85806 Timiscaming, R	Timiskaming, R

– **Autres changements**

La limite entre les municipalités régionales de comté (MRC) d'Antoine-Labelle et de Matwinie a été réinterprétée en 1997, par le ministère des Ressources naturelles (MRN). Cette réinterprétation a comme conséquence de faire ressortir une zone distinctive située dans le territoire du Lac Bazinet, NO (79910), en reconnaissant un nouveau TNO situé dans la MRC de Matawinie. La Commission de toponymie a officialisé le toponyme « Lac-Cabasta » pour ce nouveau territoire. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a émis le code géographique 62919 pour identifier ce territoire non habité.

Le 17 juillet 1999, le gouvernement du Québec a modifié le nom de la Municipalité régionale de comté de Pabok par celui de la Municipalité régionale du Rocher-Percé. Ce changement a été apporté dans les fichiers de la base géographique du Ministère.

Le 1^{er} décembre 1999, par le décret gouvernemental 1299-99, une MRC a subi des changements de limites lorsque la municipalité d'Ulverton, M (49010) a changé de territoire de MRC d'appartenance, passant de la MRC de Drummond (49) à celle du Val Saint-François (42).

Un tel changement a eu pour effet de changer le code géographique qui lui avait été initialement attribué, parce qu'au Québec les deux premières positions du code géographique correspondent au code de la MRC d'appartenance. Par conséquent, le code de la municipalité de Ulverton, M est désormais (42078).

Puisque les régions administratives sont composées de MRC entières ou de territoires équivalents entiers, que la MRC de Drummond est une composante de la région administrative du Centre-du-Québec (17) alors que la MRC du Val-Saint-François fait partie de celle de l'Estrie (05), en conséquence la municipalité de Ulverton fait dorénavant partie de la région administrative de l'Estrie.

6. Revue des événements touchant les territoires du MSSS

Le Service du développement de l'information (SDI) a, entre autres, comme mandat de tenir à jour la base géographique du Ministère, ainsi que le suivi, dans le temps, de son évolution.

Comme nous l'avons mentionné dans notre dernier bulletin, nous avons suivi les différents scénarios qui ont été déposés à ce jour pour les régies régionales, dans le cadre des plans triennaux de transformation du réseau sociosanitaire.

Certains établissements CLSC ont été regroupés avec d'autres types d'établissements et sont désormais régis par un même conseil d'administration et portent également un nouveau nom. Le nouveau document «Codes et noms» des territoires RSS, CLSC (et MRC correspondantes) et des établissements CLSC publié en mars 2000, donne un bon aperçu de ces changements qui sont identifiés en caractères gras.

En principe, ces changements administratifs (regroupement, fusion) ont peu d'impact sur le découpage territorial servant de base aux systèmes d'information. Cependant, lorsque ces fusions entraînent l'ajout d'une partie d'un territoire voisin, ces transformations ont un impact majeur sur le découpage territorial et peuvent avoir des répercussions sur les systèmes d'information du Ministère.

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu plusieurs changements qui ont affecté les régions de Chaudière-Appalaches (12), de l'Estrie (05) et de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) et de façon plus significative, la région de la Montérégie (16).

Le 26 janvier 2000, nous avons, à la demande de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, procédé à la fusion des districts de CLSC de Saint-Jean-Port-Joli (12701) et de Saint-Pamphile (12703). Une seule entité a été créée sous le nom du district de CLSC L'Islet et le code de territoire 12702 lui a été assigné. Ce territoire couvre le territoire de la MRC de L'Islet.

Le 10 février 2000, nous avons transféré la municipalité de Ulverton du CLSC Drummond (04202) au CLSC Val-Saint-François (05104) découlant d'un changement d'appartenance à une MRC. En conséquence du transfert de territoire mentionné, la

municipalité d’Ulverton qui à l’origine appartenait à la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) fait désormais partie de la région sociosanitaire de l’Estrie (05).

La région de la Montérégie (16) a subi des transformations à sept (7) de ses dix-neuf (19) territoires de CLSC, afin de tenir compte des ententes de services intervenues entre les CLSC, pour lesquels il y avait effectivement eu transfert de responsabilité des populations concernées. Le nouveau découpage territorial des CLSC de la région de la Montérégie sera effectif à compter du 1^{er} avril prochain et comportera également une nouvelle codification, afin de refléter cette nouvelle organisation des services sociosanitaires.

Le tableau suivant fait le bilan de ces changements. L’ancien code et nom ne sont indiqués que lorsque ceux-ci ont été modifiés.

NOUVEAU CODE ET NOM	ANCIEN CODE ET NOM
16001 Vaudreuil-Soulanges	16103
16002 Haut-Saint-Laurent	16102
16003 Valleyfield-Beauharnois	16104 Beauharnois-Salaberry
16004 Châteauguay-Mercier	16101 Châteauguay
16005 Les Jardins de Napierville	16405
16006 Saint-Constant-Laprairie	16305 La Prairie
16007 Brossard-Saint-Lambert	16304 Brossard
16008 Longueuil-Ouest	16308
16009 Longueuil-Est	16307
16010 Saint-Hubert	16306
16011 Lajemmerais	16301
16012 Saint-Jean sur Richelieu-Saint-Luc	16406 Haut-Richelieu
16013 Saint-Bruno-Béloeil-Saint-Hilaire	16204 Vallée-du-Richelieu
16014 Chambly-Carrignan-Marieville	16402 Rouville
16015 Bas-Richelieu	16201
16016 Les Maskoutains	16203
16017 Cowansville-Farnham-Bedford	16401 Brome-Missisquoi
16018 Granby-Shefford-Bromont	16206 Haute-Yamaska
16019 Acton	16205

Il y a deux ans, nous avons créé dans l’univers des données du MSSS, l’entité territoriale « Territoire sociosanitaire » (TSS). Ce nouveau découpage intermédiaire

visé à remplacer les 32 départements de santé communautaire (DSC) qui n'ont plus d'existence légale depuis 1991, quand la Réforme a confié le volet « santé publique » aux régies régionales. Désormais, chaque régie régionale a l'opportunité de demander aux responsables du système de base géographique du MSSS d'apporter une modification aux territoires sous-régionaux identifiés ici, selon ses besoins et ses particularités, en autant que les territoires suggérés soient des agrégats de territoires de CLSC. Jusqu'à présent, seules les régions du Saguenay Lac-Saint-Jean (02), de Québec (03) et de l'Outaouais (07) se sont prévaluées de cette opportunité, compte tenu des changements récents apportés à leur organisation de services sociosanitaires sur leur territoire respectif. La région de la Montérégie a décidé de procéder, quant à elle, sans se prévaloir de ce découpage intermédiaire pour l'organisation de ses services à la population.

7. Revue des événements touchant les codes postaux

Depuis plusieurs années, nous observons une augmentation importante du nombre de changements au niveau des codes postaux ruraux; ceux-ci sont graduellement transformés en codes postaux urbains, pour toutes les adresses d'une municipalité donnée.

Afin de tenir informés les divers usagers de la base géographique M22 particulièrement ceux qui font usage des différentes tables de codes postaux qu'elle contient, nous dressons ci-dessous la liste des changements effectués par Postes Canada.

Ces changements ont déjà été intégrés dans la base de données du système M22. Ces nouveaux codes postaux sont présents dans les différentes tables de codes postaux diffusées en mars 2000.

La liste des changements affectant les codes postaux indique la date à laquelle ce changement est devenu effectif, le nouveau et l'ancien code postal, le code et le nom de la municipalité. S'il y a lieu le nom toponymique (localité) de la municipalité est indiqué.

DATE	CODE POSTAL		MUNICIPALITÉ		TOPONYME
	Nouveau	Ancien	Code	Nom	
06/99	J7N	J0N 1J0	74005	Mirabel	St-Augustin-Deux-Montagnes
08/99	G3I	G0A 2E0	34128	Saint-Raymond	
10/99	G7N	G0V 1K0	94045	Laterrière	
12/99	G3H	G0A 2X0	34017	Pont-Rouge	

8. Autres nouvelles sur le découpage territorial

– Système MUIT

Le MUIT est un système informatique moderne destiné à la diffusion efficace du référentiel territorial pour l'ensemble du secteur de la santé et des services sociaux. Il s'agit d'un ensemble de tables de définitions et de correspondances territoriales accompagné d'une méthode de traitement appropriée.

Le MUIT est une base de données reliée à des programmes de consultation, d'attribution territoriale, de gestion de découpages spécifiques et de mise à jour automatique et synchronisée via Lotus Notes.

Le MUIT remplacera les différentes tables que le Service du développement de l'information (SDI) diffuse actuellement, mais le fera de manière plus efficace en utilisant une technologie plus moderne.

Le Service du développement de l'information (SDI) sert d'interface entre le MUIT et les diverses sources d'information de base. Il alimentera le noyau standard du MUIT et jouera en même temps le rôle de pilote provincial du MUIT. Il fournira aussi un support à tous les autres pilotes.

Les sources d'information de base comprennent l'univers des données de l'administration québécoise géré par le ISQ (municipalités, circonscriptions électorales provinciales, municipalités régionales de comté, régions administratives), l'univers de Postes Canada, l'univers des données du MSSS (CLSC, TSS, RSS) et l'univers de la Commission de la toponymie.

Au cours de l'automne dernier une opportunité s'est offerte afin d'arrimer un premier système opérationnel au MUIT. Le système d'information sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec (SYSPUQ) est le tout premier système à travers le réseau sociosanitaire, dont les données peuvent être qualifiées de « certifiées MUIT ».

La Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides agit à titre de mandataire du projet. Les étapes de réalisation technique et d'expérimentation dont les échéanciers étaient prévus pour l'année 1999-2000, se sont terminées en septembre 1999.

Suite à ces étapes importantes, le système a été approuvé par le comité directeur. L'étape de déploiement dans les technocentres régionaux qui devait quant à elle débiter en octobre 1999, a été reportée jusqu'à nouvel ordre, puisque nous sommes présentement en attente d'une décision quant à son financement (PTI 1999-2000). Dès que nous aurons la possibilité de démarrer le déploiement du MUIT, il faudra revoir la stratégie du

déploiement afin de l'adapter à la réalité du moment. Nous aurons à conclure une entente avec des ressources techniques qualifiées pour réaliser cette étape cruciale du projet, car le contrat avec la firme Artéfact arrive à terme en avril 2000.

Il faudra également considérer le transfert de la gestion du projet MUT de la Régie régionale des Laurentides vers la SOGIQUE.

9. Comment accéder aux données du M22

Le système M22 est élaboré sur une base de données IDMS. Si un autre système à l'ordinateur central doit y accéder régulièrement, une série d'interfaces lui est accessible. D'autres interfaces peuvent être développées pour répondre à des besoins particuliers. C'est au Service de développement des systèmes du MSSS qu'incombe cette responsabilité.

D'autre part, il est possible à un logiciel n'ayant pas accès aux bases de données IDMS, de lire des fichiers séquentiels extraits du M22, contenant presque toutes les informations de la véritable base.

À partir d'un terminal relié à la Direction générale des services informatiques gouvernementaux (DGSIG), on peut également accéder aux outils d'interrogation intégrés au M22. Avec TSOPROD (DMS), on a la possibilité de commander la production de plusieurs répertoires ou listes papiers, donnant la correspondance entre les différentes unités territoriales. En annexe, vous trouverez une «liste des répertoires du M22». Sous CICSPROD, on accède à des outils de consultation permettant d'obtenir à l'écran certaines correspondances des unités territoriales.

Le SAS produit certains des répertoires les plus demandés et les diffuse à ses clients habituels. Nous nous réservons le droit de mettre à jour ces répertoires en tout temps, mais particulièrement lors de changements importants apportés aux données. Nous produisons également sur disquette les tables les plus utiles qui sont extraites régulièrement du M22, ainsi que le système M22-MICRO qui intègre toutes ces tables et même plus. Nous nous engageons à fournir tout le support requis, afin de répondre aux besoins particuliers des clients du M22.

Finalement, certaines informations concernant le découpage territorial sont maintenant disponibles sur le site Internet du Ministère (<http://www.msss.gouv.qc.ca>) dans la section «Statistiques et indicateurs» sous la rubrique «Le découpage territorial et la Géomatique». On y retrouve notamment le dernier bulletin Info-M22, certaines cartes présentant les territoires opérationnels du MSSS, ainsi que des listes de régions sociosanitaires et de CLSC. On peut également, à partir d'un code postal donné, trouver

le CLSC qui dessert ce territoire et obtenir les numéros Info-Santé-CLSC. Nous vous invitons à visiter ce site pour y trouver les nouveaux développements.

Pour tout autre commentaire, question, correction à la liste de distribution, erreurs et ou omissions, nous vous invitons à communiquer avec le SDI, notamment avec :

Marcel Mecteau (418-643-1154), E-Mail : marcel.mecteau@msss.gouv.qc.ca

ou

Michel Blondeau (418-643-1149), E-Mail : michel.blondeau@msss.gouv.qc.ca ou
bien par télécopieur au numéro (418-646-1956).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Direction de la gestion de l'information

Service du développement de l'information

1075, chemin Ste-Foy, 12e étage

Québec (Québec)

G1S 2M1

a/s Marcel Mecteau

Contenu du M22 en date du 1^{er} mars 2000

	Univers du ISQ		Univers de Postes Canada		Univers du MSSS	
Entités	RADM MRC MUN CEP	Jan. 2000	CP LOCA RUE,NOS	Jan. 2000	RSS TSS CLSC	À JOUR
Liens intra-univers	MUN—CEP MUN—MRC MUN—RADM	Jan. 2000	CP—LOCA CP—RUE, NOS	Jan. 2000	TSS—RSS CLSC—TSS	À JOUR
Liens inter-univers	MUN—CLSC CP—MUN CP—CLSC	À JOUR À JOUR À JOUR	sauf pour les annexions partielles			

N.B. Les TSS remplacent les anciens territoires DSC
La table CP—CEP n'est pas disponible.

REPERTOIRES DU M-22

(TSOP, ISPSTART U.2, M22)

territoires géographiques: (S-212)

01	MUN	-->	nom, statut, CLSC, CSS, MRC, CEP, RADM
02	nom MUN	-->	code, idem
03	MRC	-->	nom, RADM, MUN, nom MUN
04	nom MRC	-->	code, RADM, nom MUN, MUN
05	MUN91 inact.	-->	nom, événement, MUN active, nom MUN active
06	nom MUN in.	-->	code, idem
07	RADM	-->	nom, MRC, MUN, nom MUN
08	RADM	-->	nom, MRC, nom MUN, MUN
09	CEP	-->	nom, MUN, nom MUN, (CP à venir)
10	CEP	-->	nom, nom MUN, MUN, (CP à venir)

territoires MSSS: (S-214)

05	CSS	-->	nom, MUN, nom MUN
06	RSS, DSC, CLSC	-->	MUN, nom MUN, au besoin CP, POUR
07	noms RSS, DSC, CLSC	-->	idem

répertoires spéciaux: (S-213)

01	CP comp.	-->	CLSC, POUR
02	CLSC	-->	nom, CP comp., POUR
03	CLSC (01 à 05)	-->	CP, LOCA, RUE, NUMS, AUTRE_CLSC
04	CLSC (RSS 06)	-->	CP, LOCA, RUE, NUMS, AUTRE_CLSC
05	CLSC (07 à 18)	-->	CP, LOCA, RUE, NUMS, AUTRE_CLSC
06	MUN (81 et 91)	-->	nom, ETAT, CLSC
07	nom MUN	-->	MUN, ETAT=2, CLSC
08	CP comp.	-->	MUN
09	MUN	-->	nom, CP comp., AUTRE_MUN
10	nom MUN	-->	code, statut, RSS, CP comp.(5 max), MRC, nom MRC

autres répertoires: (disponibles au SAS)

M22Z	RUE,LOCA,NUMS	-->	CP, CLSC (pour une ville comme Montréal)
MU89	MUN81	-->	MUN91, nom MUN91
MU49	MUN 4 pos.	-->	MUN91, nom MUN91
TERR	RSS,DSC,CLSC,MRC	-->	noms
MUTO	nom (toponymes)	-->	MUN, topo, statut, CLSC(parfois RSS), 5 CP comp., MRC, nom MRC

Pour plus de détails contacter le SAS.

CEP	: circonscription électorale provinciale
CP comp.	: code postal comprimé (<6 positions si possible) associé soit à un CLSC, soit à une MUN
LOCA	: nom de localité utilisé par Postes Canada
POUR	: % du CP associé à un CLSC